

Le gouvernement accorde aussi un traitement préférentiel lorsqu'il octroie des concessions pour l'exploration au large des côtes, afin de susciter de nouveaux investissements en Norvège. Cela a entraîné la création de nombreuses entreprises en coparticipation entre des sociétés étrangères et norvégiennes, principalement dans le secteur énergétique, en vue d'assurer l'exploration et l'exploitation du pétrole et du gaz au large des côtes.

L'élection à l'automne 1981 d'un nouveau gouvernement conservateur a suscité une nouvelle controverse, à savoir à quel rythme la Norvège doit-elle augmenter sa production de pétrole et de gaz, et de quelle façon. Le nouveau Premier ministre avait préconisé un rôle plus important pour l'entreprise privée norvégienne dans les futurs plans énergétiques, et il semble aussi favoriser une participation accrue des sociétés pétrolières multinationales en vue d'accroître la production de pétrole et de gaz. Les taxes et redevances provenant de la production de pétrole et de gaz ont atteint 7 milliards de dollars en 1980, soit environ 15 % du PNB. Mais même avec de tels revenus la Norvège a connu un budget déficitaire record de l'ordre de 4 milliards de dollars en 1980 et la situation sera sans doute semblable en 1982. Les planificateurs occidentaux en matière d'énergie, y compris l'Agence internationale de l'énergie, exhortent la Norvège à exploiter certains de ses importants gisements pétrolifères afin de contrer les effets d'une autre crise de l'énergie. Les responsables américains considèrent les réserves de pétrole et de gaz norvégiens comme une solution de rechange pratique et logique aux approvisionnements soviétiques offerts à l'Europe occidentale.

4. Politique commerciale

La politique commerciale de la Norvège est fondée sur le principe d'une économie de libre entreprise. Les sociétés étrangères peuvent exporter en Norvège ou négocier des contrats d'aide technique, des accords relatifs à l'octroi de permis ou la création d'entreprises en coparticipation avec les sociétés norvégiennes, sans surveillance de l'État et sans restrictions sur les transactions en devises étrangères. Toutefois, l'exportation de capitaux doit être approuvée par le gouvernement et un permis d'importation est nécessaire pour plusieurs produits agricoles, y compris les animaux vivants, les produits d'origine animale, les plantes, les fruits et légumes et les produits du genre.

La Norvège est membre de l'Association européenne de libre-échange (AELE), de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) et est signataire de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) en plus de faire partie d'autres organisations économiques internationales. Outre la Norvège, l'AELE regroupe la Suède, la Finlande, l'Islande, l'Autriche, la Suisse et le Portugal. Dans le cadre de l'entente de l'AELE signée en 1959, la Norvège abolissait ses droits de douanes sur les importations provenant des autres pays de l'AELE. Une entente de libre-échange est aussi entrée en vigueur le 1er